

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 35

7 janvier 2009

SOMMAIRE

8TSCH S.A.	1654	Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l.	1650
Adon S.A.	1638	Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l.	1645
Aerium Atlas Management S. à r.l.	1640	Immobilière Pirrotte S.A.	1636
Aims Aero S.à r.l.	1668	ING RPPSE Soparfi A S.à r.l.	1635
Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.	1666	ING RPPSE Soparfi B S.à r.l.	1636
Amistà S.A.	1638	ISwe Log 1 Sàrl	1680
Aquasourca S.A.	1652	ISwe Top Sàrl	1680
Arno Bijoux Sàrl	1634	ISwi 1 S.à r.l.	1640
A.T.U. Luxembourg S.à r.l.	1641	J. Vercruysse & Cie	1648
Bel Val S.A.	1634	Lapis S.A.	1639
Blad S.A.H.	1657	Levav Consulting S.à r.l.	1656
Blad S.A.H.	1662	Luximmo Management S.A.	1643
Blad S.A.H.	1654	Pilux S.A.	1663
Blad S.A.H.	1649	POL Top Sàrl	1637
Blad S.A.H.	1635	Pons Finance S.A.	1675
Blad S.A.H.	1634	Property Partners Residential S.A.	1635
Blad S.A.H.	1655	Quartier Kirchberg-Luxembourg, S.à.r.l.	1638
Cafina	1675	Scherkamp & Partner S.à r.l.	1635
Carpio S.à r.l.	1679	Sigmattech S.A.	1662
Carraig Beag S.A.	1675	S. Mazeure & Cie	1647
Centre Immobilier	1639	Sodainvest S.A.	1652
Cera Chem S. à r. l.	1636	Sole Italy S.à r.l.	1660
Côte d'Azur Investments S.A.	1652	Swiss Life Immo-Arlon	1636
Côte d'Azur Investments S.A.	1680	Tarkett GDL S.A.	1640
Côte d'Azur Investments S.A.	1663	Technoland II Holdings S.à r.l.	1657
Côte d'Azur Investments S.A.	1645	Technoland II S.à r.l.	1663
Crédit Agricole Luxembourg	1637	The Baring Mexico Private Equity Investment Company	1637
CZ Top Sàrl	1639	Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A.	1634
Delta Investment AG	1642	Zelstra International S.A.	1649
Départ S.A.	1638		
Die-Wert S.à r.l.	1643		
Euroeast Investments SAH	1643		
Eye 2 S.A.	1642		

Arno Bijoux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 87.541.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour ARNO BIJOUX S.A R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158115/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06258. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Bel Val S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 45.492.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour BEL VAL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158116/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06259. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158109/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09090. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158103/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

ING RPPSE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 99.824.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2008158112/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04141. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Scherkamp & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 63.801.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour Hoogewerf & Cie
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2008158107/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158104/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Property Partners Residential S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 115.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157665/9716/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06648. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Immobilière Pirrotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 36.923.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157664/9717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06653. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.344.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157662/7113/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07306. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Cera Chem S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 1A, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 83.756.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour CERA CHEM S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158105/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06243. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

ING RPPSE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 99.825.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008158110/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04139. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

The Baring Mexico Private Equity Investment Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.924.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008158113/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04130. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

POL Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 115.872.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158688/9356/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2008

En date du 21 novembre 2008, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé:

de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Gilles de Margerie, né le 30 août 1955 à Neuilly sur Seine (France) et domicilié professionnellement 91-93 boulevard Pasteur à F-75015 Paris. Le mandat de Monsieur Margerie prendra effet le lendemain ouvrable de la date de réception de l'agrément de la CSSF (soit le 8 décembre 2008) et se terminera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

HERVE ROUX

Secrétaire général

Référence de publication: 2008157505/5/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Quartier Kirchberg-Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 9.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quartier Kirchberg Luxembourg s.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008157670/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06156. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Départ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 84.792.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Départ SA
Signature

Référence de publication: 2008157668/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04378. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Amistà S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 87.882.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2008157667/303/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Adon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 37.175.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société
M^e Fernand ENTRINGER
Administrateur

Référence de publication: 2008157660/262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06623. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Lapis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 22.438.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAPIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008157669/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04377. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 121.248.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;
 4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158687/9356/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Centre Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 17.639.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 août 2008

L'an deux mille huit, le 11 août à 9 heures,

Monsieur Willy HEIN, seul et unique associé de

la société à responsabilité limitée CENTRE IMMOBILIER, ayant son siège social à Luxembourg 30, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph GLAESNER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1972 pour une durée indéterminée, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Association N°142 du 20 août 1973.

Prend la résolution suivante

- Le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} août 2008, à l'adresse suivante:

2, rue de l'eau à L-1449 Luxembourg

Aucun autre point n'est abordé, et la séance est levée

Luxembourg, le 11 août 2008.

Willy HEIN.

Référence de publication: 2008157260/3222/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

ISwi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.064.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;
4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158692/9356/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.165.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5 novembre 2008

Par décision du Conseil d'Administration de la Société en date du 5 novembre 2008, il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet immédiat au 3 novembre 2008 de Monsieur Pierre-Philippe SIMPHLET, demeurant au 2, rue de l'Egalité, 92748 Nanterre, de sa fonction d'Administrateur de la société, et
- de coopter Monsieur Patrick MATHIEU, né le 4 juin 1960 à Fontenay-sous-Bois, demeurant au 2, rue de l'Egalité, 92748 Nanterre, France, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour Tarkett GDL s.a.

Patrick Lommel

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008159062/800019/21.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2008, réf. DSO-CX00320. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080187548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Aerium Atlas Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.575.

Between

1. COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no B105 680,

And

2. AERIUM ATLAS INVESTMENTS S.A., a public private limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Treves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no B132 707,

Pursuant to a share transfer agreement dated 16th December 2008, one (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, has been transferred from COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A. to AERIUM ATLAS INVESTMENTS S.A.

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. 499 shares
- AERIUM ATLAS INVESTMENTS S.A. 1 share

Traduction

Entre

1. COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A, une société anonyme responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B105 680,

et

2. AERIUM ATLAS INVESTMENTS S.A., une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B132 707,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 1 décembre 2008, une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée par COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A, à la société AERIUM ATLAS INVESTMENTS S.A.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. 499 parts
 - AERIUM ATLAS INVESTMENTS S.A. 1 part
- Le 16 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2008157459/7091/40.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

A.T.U. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.110.089,40.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 137.912.

EXTRAIT

En date du 10 septembre 2008, Rally Lux Holding Two S.à r.l. a cédé:

- 168,400 parts sociales de classe E (soit 33,680 parts sociales de classe E1, 33,680 parts sociales de classe E2, 33,680 parts sociales de classe E3, 33,680 parts sociales de classe E4, 33,680 parts sociales de classe E5) qu'il détenait dans la Société à A.T.U Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung ayant son siège social à Fuchsenweg 52, D-92637 Weiden, inscrite auprès du Handelsregister de Weiden (Allemagne) sous le numéro HRB 2517; et

- 172,370 parts sociales de classe E (soit 34,474 parts sociales de classe E1, 34,474 parts sociales de classe E2, 34,474 parts sociales de classe E3, 34,474 parts sociales de classe E4, 34,474 parts sociales de classe E5) qu'il détenait dans la Société à Canaletto Beteiligungs-GmbH une Gesellschaft mit beschränkter Haftung ayant son siège social à Dr.-Killian-Str. 11, D-92637 Weiden, inscrite auprès du Handelsregister de Weiden (Allemagne) sous le numéro HRB 2918;

En date du 10 septembre 2008, UUTTAA S.à r.l. a cédé:

- 77,800 parts sociales de classe E (soit 15,560 parts sociales de classe E1, 15,560 parts sociales de classe E2, 15,560 parts sociales de classe E3, 15,560 parts sociales de classe E4, 15,560 parts sociales de classe E5) qu'il détenait dans la Société à Canaletto Beteiligungs-GmbH.

Il en résulte qu'en date du 10 septembre 2008. A.T.U Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH détient 168,400 parts sociales de classe E (soit 33,680 parts sociales de classe E1, 33,680 parts sociales de classe E2, 33,680 parts sociales de classe E3, 33,680 parts sociales de classe E4, 33,680 parts sociales de classe E5) et Canaletto Beteiligungs-GmbH détient 250,170 parts sociales de classe E (soit 50,034 parts sociales de classe E1, 50,034 parts sociales de classe E2, 50,034 parts sociales de classe E3, 50,034 parts sociales de classe E4, 50,034 parts sociales de classe E5) émises dans la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008157451/260/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Delta Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.379.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157671/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02465. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Eye 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.138.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 novembre 2008 les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- BAZIRE Benoît, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au Domaine de Corbeville - RD 128, 91401 Orsay Cedex, France

- IVIMEY-COOK Richard, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au Domaine de Corbeville - RD 128, 91401 Orsay Cedex, France

- PRZYGODDA Frank, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- MARTIN Jean Robert, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 89, Boulevard Raspail, 75006 Paris, France

- LIFTIN Gerd, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 23, Königsallee, 37081 Göttingen, Allemagne

- PAUWELS Xavier, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- ZIVRÉ Cyril, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 21-25, Rue Balzac, 75008 Paris, France

- CHEVRILLON Cyrille, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 21-25, Rue Balzac, 75008 Paris, France

- STOESSER Nils, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat de PriceWaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1^{er} décembre 2008.

Référence de publication: 2008157504/581/35.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04295. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Die-Wert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 125.756.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157672/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02468. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Euroeast Investments SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.344.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 27 novembre 2008 au siège social de la société:

1. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alaric NURSEY avec adresse privée à 15 Bennett Road, Corby, Northamptonshire, NN18 8QN, United Kingdom, comme Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012 en remplacement de la société UNITED CAPITAL CONTROLLERS démissionnaire avec effet immédiat.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Sven Heuertz avec adresse professionnelle au 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Louise Benjamin démissionnaire avec effet au 31 mars 2008. Monsieur Sven Heuertz est nommé avec effet au 27 novembre 2008 et cela jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008157450/803/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Luximmo Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 75.561.

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "LUXIMMO MANAGEMENT S.A." mit Sitz in L-1338 Luxembourg, 43, rue du Cimetière

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie am 19. April 2000, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 606 vom 25. August 2000

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 75.561.

Die Versammlung wurde eröffnet um 17.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herr Hans OLINGER, Kaufmann, wohnhaft in D-54346 Mehring.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Jeannot MOUSEL, Direktor, wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herr Josef KLEMENS, Stukkateurmeister, wohnhaft in D-54317 Lorscheid.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde begeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Sitzverlegung nach L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
- 2.- Abänderung von Absatz 1 von Artikel 2 der Satzung.
- 3.- Aberufung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern sowie des Delegierten des Verwaltungsrats und des Kommissars.
- 4.- Erneuerung der Mandate von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.
- 5.- Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes.
- 6.- Ernennung eines neuen Kommissars.
- 7.- Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der beiden vorgehenden Beschlusses beschliesst die Versammlung Absatz 1 von Artikel 2 der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beruft mit sofortiger Wirkung folgende Mitglieder des Verwaltungsrates ab, Herrn Klaus WALDURA und Herrn Manfred MONTNACHER (eingetragen als MONTACHER) sowie der Delegierte des Verwaltungsrates Johannes GÜLLEKES und den Kommissar Fiduciaire Jean REUTER.

Vierter Beschluss

Die Versammlung bestätigt für eine Dauer von 6 Jahren die Mandate des Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Hans OLINGER, Kaufmann, geboren in Mehring am 20. Januar 1951, wohnhaft in D-54346 Mehring, Im Ganggarten, 19A.
- Herr Josef KLEMENS, Stukkateurmeister, geboren in Trier am 14. November 1949, wohnhaft in D-54317 Lorscheid, Mühlenweg, 6.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung bestellt zum neuen Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von 6 Jahren die Aktiengesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst (RCS Luxembourg N ° B 107.117) vertreten durch Herrn Jeannot MOUSEL.

Sechster Beschluss

Die Versammlung bestellt zum Delegierten des Verwaltungsrats für eine Dauer von 6 Jahren Herr Hans OLINGER, vorbenannt.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von Herrn Hans OLINGER und Herr Josef KLEMENS rechtskräftig vertreten.

Siebter Beschluss

Die Versammlung bestellt für eine Dauer von 6 Jahren zum neuen Prüfungskommissar die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HMS FIDUCIAIRE S.à r.l. mit Sitz in L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon (RCS Luxembourg N° B 121.989).

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 17.30 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 950,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. OLINGER, J. MOUSEL, J. KLEMENS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47261. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008157814/206/79.

(080186642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Côte d'Azur Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.422.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157674/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02518. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 92.085.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number B 79.540,

here represented by Ms Gabrielle Fatone, maître en droit, residing in Bertrange,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 November 2008.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting as the sole shareholder of HEWLETT-PACKARD PSF LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 26 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 April 2003, number 388, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 92.085 (hereinafter the "Company"), the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of 28 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 March 2006, number 512.

Such appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address at 8, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, to ZA Hiereboesch & Pafebruch, Vegacenter, 75, rue Pafebruch, L-8308 Capellen with effect as of 24 November 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend Article 5, §1, of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Capellen. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The costs expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B 79.540,

ici représentée par Mademoiselle Gabrielle Fatone, maître en droit, demeurant à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 novembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué, agissant en tant que seul associé de HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG PSF S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 avril 2003, numéro 388, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.085 (ci-après la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mars 2006, numéro 512.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle du 8, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au ZA Hierboesch & Pafebruch, Vegacenter, 75, rue Pafebruch, L-8308 Capellen avec effet au 24 novembre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5, §1, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Capellen. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gabrielle Fatone et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008, LAC/2008/46510. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008157818/7241/90.

(080186465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

S. Mazeure & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 143.494.

—
Extrait de l'acte constitutif
S. MAZEURE & Cie

Société en commandite simple constituée sous seing privé

1. Les associés.

- Monsieur MAZEURE Stefaan Franz J., né à Kortrijk (Belgique), le 5 mai 1977, demeurant à B-8501 Heule (Belgique), Bozestraat 118,
- Mademoiselle VERHOLLEMAN Veerle, née à Brugge (Belgique), le 30 octobre 1980, demeurant à B-8500 Kortrijk (Belgique), Brugsesteenweg 22,
- Monsieur MAZEURE Paul Cyrille G., né à Oostduinkerke (Belgique), le 10 décembre 1949, demeurant à B-8500 Kortrijk (Belgique), Beeklaan 20.

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
- La Société ne participera pas à la vie économique en général.
- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Stefaan Franz J. Mazeure

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.
- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Neuf Mille Neuf Cents (9800) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Stefaan Franz J. Mazeure.

- Cent (100) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par l'associée commanditaire: Mademoiselle Veerle Verholleman.

- Cent (100) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par l'associée commanditaire: Monsieur Paul Cyrille G. Mazeure.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 25-11-2008 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2008158743/1656/60.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02638. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

J. Vercruysse & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 143.495.

Extrait de l'acte constitutif

J. VERCRUYSSSE & Cie

Société en commandite simple constituée sous seing privé

1. Les associés.

- Monsieur Jozef Olivier A. Vercruysse, né à Seclin (Belgique), le 6 octobre 1981, demeurant à B-9000 Gent (Belgique), Bijlokehof 40/0202,

- Madame Charlotte Paul B. Noë, née à Oudenaarde (Belgique), le 15 avril 1982, demeurant à B-9000 Gent (Belgique), Bijlokehof 40/0202.

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Jozef Olivier A. Vercruysse.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Neuf Mille Neuf Cents (9800) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Jozef Olivier A. Vercruysse.

- Deux Cents (200) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par l'associée commanditaire: Madame Charlotte Paul B. Noë.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 20-11-2008 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2008158751/1656/57.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02660. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158773/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Zelstra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 95.558.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "ZELSTRA INTERNATIONAL S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 05 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1031 du 06 octobre 2003, page 49 483.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95 558.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "ZELSTRA INTERNATIONAL S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, N. LAZZARI, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14781. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158569/239/68.

(080187720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 79.826.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEWLETT-PACKARD MAASTRICHT B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office in 16, Startbaan, 1187XR Amstelveen, The Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel Amsterdam under number 09116622 0000,

here represented by Ms Gabrielle Fatone, maître en droit, residing in Bertrange,

by virtue of a proxy given under private seal in Amstelveen, The Netherlands, on 24 October 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting as the sole shareholder of HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 August 2001, number 596, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 79.826 (hereinafter the "Company"), the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of 10 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 February 2003, number 134.

Such appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, to ZA Hiereboesch & Pafebruch, Vegacenter, 75, rue Pafebruch, L-8308 Capellen with effect as of 24 November 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend Article 5, §1, of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Capellen. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The costs expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEWLETT-PACKARD MAASTRICHT B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 16, Startbaan, 1187XR Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée au Kamer van Koophandel Amsterdam sous le numéro 09116622,

ici représentée par Mademoiselle Gabrielle Fatone, maître en droit, demeurant à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amstelveen, Pays-Bas, en date du 24 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiquée, agissant en tant que seul associé de HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2001, numéro 596, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.826 (ci-après la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 février 2003, numéro 134.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, au ZA Hiereboesch & Pafebruch, Vegacenter, 75, rue Pafebruch, L-8308 Capellen avec effet au 24 novembre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5, §1, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Capellen. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gabrielle Fatone et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008, LAC/2008/46508. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008157820/7241/89.

(080186473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Côte d'Azur Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.422.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157673/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02521. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Aquasourca S.A., Société Anonyme,

(anc. Sodainvest S.A.).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 109.813.

L'an deux mil huit, le quatre décembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AQUASOURCA S.A. avec siège social à L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim, constituée sous la dénomination "SODAINVEST S.A." par acte du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 17 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 16 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 676 du 3 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric SICCHIA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien DODO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sidney BOUVIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital à raison de 10.937.500,- EUR pour le porter de son montant actuel de 10.000.000,- EUR à 20.937.500,- EUR par l'émission de 109.375 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de 109.375 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune par Madame Sophie DEF-FOREY-CREPET, dirigeant d'entreprise, demeurant à Chatelan, F-01150 Lagnieu (France), et libération entière des 109.375 actions nouvelles par apport en nature consistant en 350.000 actions de la société de droit Français CARREFOUR, ayant son siège social à F-92300 Levallois Perret, 26, Quai Michelet (Kbis 652 014 051 R.C.S. Nanterre).

3. Changement subséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à VINGT MILLIONS NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (20.937.500,- EUR) représenté par DEUX CENT ET NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (209.375) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune."

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée"ne varietur"par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées"ne varietur"par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société à raison de DIX MILLIONS NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (10.937.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,- EUR) à VINGT MILLIONS NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (20.937.500,- EUR) par l'émission de CENT ET NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (109.375) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes, Madame Sophie DEFFOREY-CREPET, dirigeant d'entreprise, demeurant à Chatelan, F-01150 Lagnieu (France),

ici représentée par Monsieur Frédéric SICCHIA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2008,

laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que le présent acte,

laquelle comparante, représentée comme dit est, déclare souscrire aux CENT ET NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (109.375) actions nouvelles et les libérer par un apport en nature d'un portefeuille titres composé de trois cent cinquante mille (350.000) actions de la société de droit Français CARREFOUR, ayant son siège social à F-92300 Levallois Perret, 26, Quai Michelet (Kbis 652 014 051 R.C.S. Nanterre), représentant 0,04965% du capital total de cette société.

En conformité avec l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées de la société CARREFOUR ont été évaluées dans un rapport établi en date du 3 décembre 2008 par HRT Révision S.à r.l. en la personne de Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises, à Luxembourg, qui conclut comme suit:

"6. Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins à 109.375 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune d'AQUASOURCA SA à émettre en contrepartie."

Ledit rapport restera, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

L'existence des biens apportés a été certifiée au notaire soussigné.

Il a été également certifié qu'il n'existe aucun obstacle au transfert des actions dont question vers la Société AQUA-SOURCA S.A., que ces actions ne sont pas gagées par ailleurs et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications et autres formalités nécessaires à ce transfert.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à VINGT MILLIONS NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (20.937.500,- EUR) représenté par DEUX CENT ET NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (209.375) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ soixante cinq mille euros (65.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SICCHIA, S. DODO, S. BOUVIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2008. Reçu à 0,50%: cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents (EUR 54.687,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008158581/220/97.

(080187957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158100/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

8TSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5374 Münsbach, 28, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 123.419.

L'an deux mil huit, le vingt-sept novembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "8TSCH S.A." avec siège social à 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 10 mars 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert SCHUMACHER, employé, demeurant à Münsbach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Transfert du siège social de la société de 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château (Commune de Schuttrange).

2. Changement subséquent de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée"ne varietur"par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées"ne varietur"par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château (Commune de Schuttrange), et décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise.

" **Art. 3. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Münsbach, municipality of Schuttrange."

Version française.

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, H. SCHUMACHER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48094. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008158583/220/53.

(080187964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158099/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Levav Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 116.714.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Osnat Levav, consultante, demeurant à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er},

ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée"ne varietur"par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LEVAV CONSULTING, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1460 du 29 juillet 2006.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'objet social de la société et déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- l'achat, la vente, l'import, l'export et la représentation de produits non réglementés;

- la réalisation de missions de conseil aux entreprises au plan international (prestations de services) et rôle de représentation, de mise en relation et d'apporteur d'affaires dans ce même domaine.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Osnat Levav, consultant, residing in L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er},

here represented by Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy given on November 24th, 2008.

The said proxy, after having been signed"ne varietur"by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that she is the sole actual shareholder of LEVAV CONSULTING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the May 19th, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1460 of July 29th, 2006;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to insert a new paragraph at the object of the corporation and declares to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The object of the corporation is in Luxembourg or abroad:

the purchase, the sale, the import-export and the representation of non regulated products,

to conduct consulting missions and provide consultancy services to enterprises on international level including representation and intermediary services, finding business opportunities in the same field.

The corporation may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests;

and generally any commercial, financial, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48106. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008158584/220/76.

(080187967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158096/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Technoland II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.380.

In the year two thousand and eight,

on the twenty-sixth day of the month of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-93.081 (the "Shareholder"),

here represented by Me Tom Loesch, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 24 November 2008.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Technoland II Holdings, S.à r. l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of EUR 12,500.-, which was incorporated by a notarial deed enacted on 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 572 of 26 May 2003, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 93.380 and having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint "FIDES (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg with registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-41.469, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

" TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.", une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93.081 (l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par:

M^e Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 24 novembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "Technoland II Holdings, S.à r. l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12,500.-, constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 26 mai 2003, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93.380 et ayant son siège social 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jusqu'à présent jamais été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer "FIDES (LUXEMBOURG) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-41.469, en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 02 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14742. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158568/239/121.

(080187707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Sole Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 111.839.

In the year two thousand eight,
on the twenty-fifth day in the month of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SOLE ITALY S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111 839, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 07 November 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 328 of 14 February 2006, page 15723. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 14 December 2007, which deed has been published in the the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1003 of 23 April 2008, page 48131.

The Meeting was opened by Mr Dr. Wolfgang ZETTEL, manager, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Dr. Jan KÖNIGHAUS, Chief Legal Counsel, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Mélanie JACOBS, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list two thousand eight hundred and ninety-eight (2,898) Class A shares (the "Class A Shares"), two thousand eight hundred and ninety-nine (2,899) Class B shares (the "Class B Shares"), two thousand eight hundred and ninety-eight (2,898) Class C shares (the "Class C Shares"), representing the entire corporate capital of the Company set at two hundred and seventeen thousand three hundred and seventy-five euros (217,375.- EUR) are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.

2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376),

as sole liquidator of the Company

Third resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit,
le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire demeurant à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "SOLE ITALY S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 839, constituée suivant acte notarié reçu en date du 07 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 328 du 14 février 2008, page 15723. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 14 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1003 du 23 avril 2008, page 48131.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dr. Wolfgang ZETTEL, manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Dr. Jan KÖNIGHAUS, Chief Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mélanie JACOBS, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.898) parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (2.899) parts sociales de Classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.898) parts sociales de Classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), représentant l'intégralité du capital social fixé à deux cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros (217,375.- EUR) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDÉ la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ de nommer:

la société "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376,

en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: W. ZETTEL, J. KÖNIGHAUS, M. JACOBS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 01 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14692. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N.BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158566/239/135.

(080187700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Sigmatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.217.

—
A l'attention du Conseil d'Administration

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur du conseil d'administration de votre Société.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Marco Sterzi.

Référence de publication: 2008157737/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158097/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 120.703.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 14 novembre 2008:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PILUX S.A. tenue le 14 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008157292/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Côte d'Azur Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 72.422.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157675/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02514. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Technoland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 93.455.

In the year two thousand and eight,

on the twenty-sixth day of the month of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Technoland II Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-93.380 (the "Shareholder"),

here represented by M^e Tom Loesch, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 24 November 2008.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Technoland II, S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of EUR 12,500.-, which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

number 624 of 10 June 2003, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 93.455 and having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed of 30 July 2003, published in the Mémorial C number 965 of 19 September 2003.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint "FIDES (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg with registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B-41.469, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Technoland II Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-95.741 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par:

M^e Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 24 novembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "Technoland II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,- constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 624 du 10 juin 2003, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93.455 et ayant son siège social 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 30 juillet 2003 publié au Mémorial C sous le numéro 965 du 19 septembre 2003.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer "FIDES (LUXEMBOURG) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-41.469, en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 01 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14741. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N.BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158567/239/124.

(080187703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 284.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Alternative Property Income Venture, L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom, acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, a limited company incorporated in the United Kingdom whose registered office is at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom (the "Shareholder"),

represented by Mrs Sylvie Reisen, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of two hundred forty-four thousand eight hundred euro (EUR 244,800.-), having its registered office at 21, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 8 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 654 of 19 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.360, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 5 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1699 of 10 July 2008 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 39,800.-) so as to raise it from its present amount of two hundred forty-four thousand eight hundred euro (EUR 244,800.-) to two hundred eighty-four thousand six hundred euro (EUR 284,600.-).

2 To issue one thousand five hundred ninety-two (1,592) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 39,800.-) so as to raise it from its present amount of two hundred forty-four thousand eight hundred euro (EUR 244,800.-) to two hundred eighty-four thousand six hundred euro (EUR 284,600.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand five hundred ninety-two (1,592) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mrs Sylvie Reisen, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for one thousand five hundred ninety-two (1,592) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 39,800.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand five hundred ninety-two (1,592) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at two hundred eighty-four thousand six hundred euro (EUR 284,600.-) represented by eleven thousand three hundred eighty-four (11,384) ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Ordinary Shares")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Alternative Property Income Venture, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, une limited company constituée au Royaume-Uni ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni (l'"Associé"),

représenté par Madame Sylvie Reisen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2008.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de deux cent quarante-quatre mille huit cents euros (EUR 244.800,-), ayant son siège social au 21, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, le 8 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 654 du 19 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.360, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, le 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1699 du 10 juillet 2008 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente-neuf mille huit cents euros (EUR 39.800,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-quatre mille huit cents euros (EUR 244.800,-) à deux cent quatre-vingt-quatre mille six cents euros (EUR 284.600,-).

2 Émission de mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trente-neuf mille huit cents euros (EUR 39.800,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-quatre mille huit cents euros (EUR 244.800,-) à deux cent quatre-vingt-quatre mille six cents euros (EUR 284.600,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Madame Sylvie Reisen, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de trente-neuf mille huit cents euros (EUR 39.800,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit :

" 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-quatre mille six cents euros (EUR 284.600,-) représenté par onze mille trois cent quatre vingt quatre (11.384) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune (ci-après les "Parts Ordinaires Sociales")."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48100. Reçu à 0,50% : cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 199,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008158582/220/147.

(080187961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Aims Aero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.538.

In the year two thousand eight, on the ninth of December.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage,

THERE APPEARED:

The Company "PRIETEN S.A.", with office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, here represented by Mr. Bertrand DUC, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 4th day of December 2008.

The proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned Notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a "company with limited liability."

Section I. Objects, Denomination, Registered office, Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become associates in the future, a company with limited liability under the name of "AIMS AERO S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company) which will be governed by the law of August 15th, 1915 on commercial companies (hereinafter referred to as the Law), by the law of September 18th, 1933 on companies with limited liability and their amended laws, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company shall have as its business purpose the commercial representation, the trading, the production and the sale of materials, equipment and components used on airports, road ways, rail ways and water ways as well as the provision of consultancy and engineering services related to its object.

The business purpose of the Company is further the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, the control and the development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole associate or the general meeting of associates adopted in the manner required for the amendment of the articles. The Company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. The duration of the company is unlimited.

In case of death of an associate or a manager or in case a manager retires, the Company will not be dissolved and it will continue to exist among the surviving associates and the legal heirs of the deceased associate.

The disability, bankruptcy or insolvency of any one of the associates shall not terminate the Company.

Section II. Corporate capital, Contribution, Shares

Art. 5. The initial corporate capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15.000), represented by one thousand (1.000) common voting shares of fifteen euro (EUR 15) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole associate, the Company will be considered as a "one-man company with limited liability" pursuant to article 179 (2) of the Law; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the Law will be applicable.

Art. 6. The shares are freely transferable among associates, or, if there is no more than one associate, to third parties; in the case of plurality of associates, they can only be transferred to non-associates with the prior consent of the general meeting of associates representing at least a majority of three quarters of the corporate capital.

Art. 7. The transfer must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer will only be binding upon the Company and third parties after the transfer has been notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

An associates' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each associate who so requests.

Art. 8. Each share is indivisible in so far as the Company is concerned. Co-owners are represented towards the Company by only one of them or by a common attorney-in-fact chosen among the associates.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes. The ownership of a share automatically entails adhesion to the present articles of incorporation.

Section III. Management

Art. 9. The Company is managed by no fewer than one (1) and no more than five (5) managers, whether chosen from the associates or not, appointed by a resolution of the sole associate or the general meeting of the associates representing more than half of the corporate capital. If two (2) or three (3) or four (4) or five (5) managers have been appointed, they will constitute a board of managers which will manage the affairs of the Company.

At any time the sole associate, or, as the case may be, the general meeting of associates, may, at the same majority, decide to dismiss one or all the managers for any reason whatsoever left to the final determination of the associates.

At any time the sole associate, or, as the case may be, the general meeting of associates may delegate to one or more managers, who will be called general manager(s), the power to conduct the daily management of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or the present articles to the general meeting of associates fall within the competence of the sole manager, or, if the Company is managed by two (2) or three (3) or four (4) or five (5) managers, of the board of managers.

The sole manager or board of managers shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any and all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations relating to its objects.

The Company shall be validly bound towards third persons by the individual signature of the sole manager, or, if there are two (2) or three (3) or four (4) or five (5) managers, by the joint signature of any two managers, one of which being the general manager when appointed.

In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Each manager is empowered to represent the company in court either as plaintiff or as defendant.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either associates or not, by the sole manager, or, if there are two (2) or three (3) or four (4) or five (5) managers, by the joint signature of any two managers acting jointly, one of which being the general manager when appointed.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting. No such convening notice is required if all the managers are present at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present. Managers may participate to the meetings by visio-conference or any other means of telecommunication allowing their identification and their effective participation to the debates. Such meetings will be considered as having been held at the registered office.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Section IV. Decisions and general meetings

Art. 10. The decisions of the associates are taken at a general meeting, or, if there are no more than twenty-five (25) associates in the Company, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the management to the associates by registered mail, facsimile (with original to follow by other means set forth herein) or overnight courier service.

In the event of a written consent, the associates are under the obligation to cast their written vote and send it to the Company in the manner provided above within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

Art. 11. Unless a provision to the contrary is provided for by the present articles of incorporation or by the Law, no decision is validly taken, unless adopted by the associates representing more than one half of the voting capital. If this quorum is not reached at the first meeting or written consultation, the associates are called or consulted a second time by the means set forth in Article 10 or under the Law and the decisions are taken at the majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the represented voting capital.

If the Company has only one associate, his decisions are written down on a register held at the registered office of the company.

Art. 12. The decisions of the general meeting of associates of the Company are recorded in a register of resolutions kept by the management at the registered office, to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

Section V. Fiscal year, Inventories, Distribution of profits

Art. 13. The fiscal year begins on the first day of January and ends on the thirty-first (31st) day of December of each year.

Art. 14. At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet will be drawn up in accordance with the requirements set forth in the Law. Each associate or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, represent the net profit. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the associates who will decide to carry it forward or to distribute it. If there are losses, they shall be borne by all the associates within the proportion of and up to their shareholdings.

Section VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. In the event of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may, but need not be associates, appointed by a resolution of the sole associate or the general meeting of the associates who shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law.

Section VII. Transitory disposition

Exceptionally, the first fiscal year will start on the present date and shall last until December 31, 2009.

The first general meeting will be held in the year 2010.

Section VIII. Subscription and payment

The party appearing declares to subscribe the whole one thousand (1.000) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15.000) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Section IX. Costs

The amount of costs, expenses, fees and charges which have to be paid by the company as a result of its incorporation is estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1.600.-).

Section X. Extraordinary general meeting

The above appearing party, representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:

1.- Are appointed managers of the company for an unlimited period:

a) Mr. Leif LIND, Company Executive, born on 25th of December 1937 in Falun (Sweden), residing at Svarvargatan, 20, 112 49 Stockholm (Sweden);

b) Mr. Simon BAKER, Chartered Accountant, born on 26th of December 1955 in Elgin (United Kingdom), residing at 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

c) Ms. Dawn SHAND, Private Employee, born on 16th of December 1960 in Harare (Zimbabwe), residing at 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

2.- Mr. Leif LIND, prenamed, is appointed as general manager of the Company for an unlimited period.

3.- The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of the general manager with any other managers.

4.- The registered office shall be at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

WHEREOF THE PRESENT DEED, drawn up in Bascharage, at the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French

version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf décembre,

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société "PRIETEN S.A.", avec siège à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurent professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 décembre 2008.

La procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AIMS AERO S.à r.l." (ci-après appelée "la société") qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives (ci-après reprises sous le terme de "la loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la représentation commerciale, le négoce, la production et la vente de produits, composants et équipements à destination des aéroports, des routes, des chemins de fer et des voies navigables ainsi que la prestation de services de consultance et d'ingénierie relatifs à ces domaines.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille de participations.

La société pourra se porter caution, accorder des prêts ou assister part tout autre moyen les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou qui appartient au même groupe de sociétés qu'elle.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision gérant unique, ou selon le cas, des gérants de la société. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour une modification des statuts. La société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

En cas de décès d'un associé ou d'un gérant ou dans le cas de départ d'un gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euro (15.000 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quinze euro (15 EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ou dans le cas d'un associé unique à des tiers; en cas d'associés multiples, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément préalablement donné en assemblée générale des associés représentant les trois quart du capital social.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société, selon les modalités requises par la loi, et pourra être consulté par tout associé qui le souhaite.

Art. 8. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Titre III. Gérance

Art. 9. La société est administrée par au moins un (1) et au plus cinq (5) gérants, choisis ou non parmi les associés, nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social. En cas de nomination de deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) ou cinq (5) gérants, ils formeront un conseil de gérance qui gèrera les affaires de la société.

A tout moment, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, peut, à la même majorité, décider la révocation d'un ou de tous les gérants pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés.

A tout moment, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, peut déléguer à un ou plusieurs gérants, qui seront appelés gérant(s) principal(aux), le pouvoir de conduire la gestion quotidienne de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique, ou, si la société est gérée par deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) ou cinq (5) gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle du gérant unique, ou, s'il y a deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) ou cinq (5) gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dont le gérant principal s'il en a été nommé.

Dans les relations courantes avec les administrations, la société est valablement représentée par un seul gérant, dont la seule signature engagera la société.

Chaque gérant a le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, par le gérant unique, ou, s'il y a deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) ou cinq (5) gérants, conjointement par deux gérants, dont le gérant principal s'il en a été nommé.

Le conseil de gérance devra se réunir aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans la convocation. Une convocation écrite pour la réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir reçus pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents. Les gérants peuvent participer aux réunions par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective aux débats. Ces réunions seront considérées avoir été tenues au siège social.

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes émis. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

En dehors de ces réunions, des résolutions prises par les membres du conseil de gérance transmises à tous les gérants et dûment signées par chacun d'entre eux pourront valablement engager la société de la même manière que si elles avaient été prises en réunion dûment convoquée. Les signatures des gérants pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution rédigée sur lettre ou facsimile.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale, ou, s'il y a moins de vingt-cinq (25) associés dans la société, par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par la gérance aux associés par lettre recommandée, facsimile (suivi de l'envoi de l'original par tout autre moyen) ou par service de courrier rapide.

En cas de vote écrit, les associés auront l'obligation d'émettre leur vote et de l'envoyer à la société dans les quinze (15) jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 11. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, selon les modalités prévues par l'article 10 ou la loi, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 12. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 14. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire conformément à la loi. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, il sera fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Titre VII. Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale se tiendra en 2010.

Titre VIII. Souscription et libération

La partie comparante déclare souscrire l'intégralité des mille (1.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euro (15.000 EUR), se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Titre IX. Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour un durée illimitée:

a) Monsieur Leif LIND, dirigeant de société, né le 25 décembre 1937 à Falun (Suède), demeurant Svarvargatan, 20, 112 49 Stockholm (Suède);

b) Monsieur Simon BAKER, expert comptable, né le 26 décembre 1955 à Elgin (Royaume Uni), demeurant 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg;

c) Madame Dawn SHAND, employée privée, née le 16 décembre 1960 à Harare (Zimbabwe), demeurant 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

2.- Monsieur Leif LIND, préqualifié, est nommé gérant principal de la société pour une durée illimitée.

3.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant principal avec un autre gérant.

4.- Le siège social est établi à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: DUC, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3765. Reçu soixante-quinze euros 15.000,00 à 0,50 % = 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008158508/236/330.

(080187688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.068.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008157736/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09368. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Cafina, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 50.317.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2008

Les mandats des administrateurs de:

- M. Daniel FONTAINE

- la société COGESEM, avec siège social au 1, avenue Spinoza, ZAC de Malnoue à F-77184 Emerainville, représentée par M. André GOUPIL

- la société RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. en abrégé 2RS, avec siège social, 7 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, représentée par M. Yannick ZIGMANN,

sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008158684/5649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Carraig Beag S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 21.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.905.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the company CARRAIG BEAG S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108905, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard

Lecuit, prenamed, on June 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 of October 27, 2005 (the "Company").

The meeting was opened by Maître David MARIA, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, being in the chair,

who appointed Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B) as secretary.

The meeting elected Maître David MARIA, prenamed, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of any rights relating to the convening of the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the Company;
2. Restatement of Article 11. of the articles of association of the Company which shall now have the following content:

" **Art. 11.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet as may be required and at least quarterly upon call by the chairman, or two directors, at Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may give power of attorney to another director who will represent him at any meeting of the board of directors. One director may represent several directors. Such power of attorney may be given in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

Any and all director(s) may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented at the meeting, provided however that if some directors are represented, there are at least two (2) directors present each time at a meeting.

Resolutions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of directors. Resolutions in writing shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature."

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to waive any rights relating to the convening of the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to restate Article 11. of the articles of association of the Company which shall now have the following content:

"The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet as may be required and at least quarterly upon call by the chairman, or two directors, at Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may give power of attorney to another director who will represent him at any meeting of the board of directors. One director may represent several directors. Such power of attorney may be given in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

Any and all director(s) may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented at the meeting, provided however that if some directors are represented, there are at least two (2) directors present each time at a meeting.

Resolutions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of directors. Resolutions in writing shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature."

There being no further issues, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (1.400,- €).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale des actionnaires de CARRAIG BEAG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108905, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1108 du 27 octobre 2005 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître David MARIA, avocat à la cour, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse,

qui désigne Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B) comme secrétaire.

L'assemblée choisit Maître David MARIA, prénommée, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Renonciation à tout droit lié à la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société;
2. Modification de l'article 11. des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

Art. 11. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira à Luxembourg autant que de besoin et au moins tous les trois mois sur convocation du Président ou de deux (2) administrateurs.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration devra être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée de l'accord écrit par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

Une convocation séparée ne sera pas nécessaire pour les réunions ponctuelles tenues aux lieux et place prévus par le calendrier précédemment adopté par une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur pourra donner mandat à un autre administrateur qui le représentera à toute réunion du conseil d'administration. Un administrateur pourra représenter plusieurs administrateurs. Un tel mandat pourra être donné par écrit par câble, télégramme, télex ou téléfax ou par e-mail.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration pourra délibérer et agir valablement à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion, à condition toutefois que si certains administrateurs son représentés, deux (2) administrateurs au moins seront présents chaque fois à la réunion.

Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration. Les résolutions prises par écrits pourront être constituées d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur et tous les administrateurs. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature"

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée"ne varietur"par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées"ne varietur"par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires réunis en assemblée générale décident de renoncer à tout droit lié à la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 11. des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

Art. 11. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira à Luxembourg autant que de besoin et au moins tous les trois mois sur convocation du Président ou de deux (2) administrateurs.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration devra être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée de l'accord écrit par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

Une convocation séparée ne sera pas nécessaire pour les réunions ponctuelles tenues aux lieux et place prévus par le calendrier précédemment adopté par une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur pourra donner mandat à un autre administrateur qui le représentera à toute réunion du conseil d'administration. Un administrateur pourra représenter plusieurs administrateurs. Un tel mandat pourra être donné par écrit par câble, télégramme, télex ou téléfax ou par e-mail.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration pourra délibérer et agir valablement à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion, à condition toutefois que si certains administrateurs sont représentés, deux (2) administrateurs au moins seront présents chaque fois à la réunion.

Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration. Les résolutions prises par écrits pourront être constituées d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur et tous les administrateurs. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature"

L'agenda étant épuisé, la réunion est clôturée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,- €).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est fait à Luxembourg, au sein de l'Etude, à la date mentionnée en tête du présent acte.

Après lecture faite au mandataire, agissant en cette qualité, ce dernier a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. MARIA, B. TASSIGNY, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48104. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008158585/220/201.

(080187969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 4 novembre 2008:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société CARPIO SARL tenue le 4 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Gérant avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Président et Gérant;

Avec effet à dater de la présente Assemblée. Son mandat aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008157294/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Côte d'Azur Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.422.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157676/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02511. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

ISwe Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.995.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158691/9356/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

ISwe Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.126.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158699/9356/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.